EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHILLY

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

* En exercice: 15 * Présents : 10

* Absents: 5 0 * Pouvoir: * Abstention: 0

* Suffrages exprimés :

10 - Pour 0 - Contre

Date de convocation :

03/10/2025

Date d'affichage: 11/10/2025

Date de transmission :

11/10/2025

Le dix octobre deux mille vingt-cinq,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents: Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, BLAIVE Robert, CADDOUX Gérald, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-BONVIN Bruno.

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, LYARD Brigitte, DUBOIS-BERLIOZ Pascale et KIEFFER Clarisse.

Étaient absents et excusés : Messieurs JOURNET Bertrand, SALEM Christophe et Mesdames COCATRIX Laetitia, BURNET Béatrice et BERTHIER Céline.

Mme JACQUEMOUD Thérèse a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-055 MODALITES D'ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX AUX AGENTS

Le Maire rappelle, que dans le cadre des œuvres sociales, le Conseil Municipal avait décidé en séance du 9 septembre 2022 de mettre en place des bons cadeaux pour les agents d'un montant de 100 € par agent et par année, attribué lors de la période des fêtes de Noël.

Sur la demande des agents de la collectivité, il est proposé de remettre les cartes cadeaux avec la paie du mois d'octobre, sans modification des conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * ACCEPTE de remettre les cartes cadeau au mois d'octobre de chaque année.
- * DIT que ce bon cadeau sera attribué pour tout agent ayant été employé par la collectivité pendant une période minimum de 6 mois et que l'agent devra être présent au mois de décembre de l'année en cours.
- * DECIDE que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget, chapitre 65, compte 65188.
- * AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jours, mois et an susdits.

Secrétaire de séance

JACQUEMOUD Thérèse

Pour copie conforme Le Maire,

E.GEORGES

le:18/11/202510:27 (Europe/Paris) Sollectivité : Chilly

